L'IA AU SERVICE DE L'HUMAIN DANS L'ESS

SYNTHÈSE D'UNE ANNÉE DE RÉFLEXION COLLECTIVE

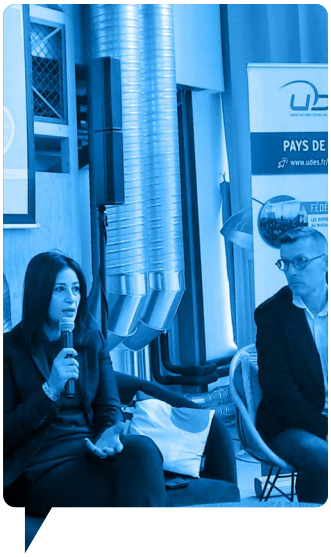


UDES

UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Employeurs *engagés !*

Sommaire



Préface 1

I. Faire de l'IA un levier de solidarité 2

II. Cadre légal et gouvernance 4

III. Transmettre et former : le défi des compétences 6

IV. Pour une IA responsable et commune 8

Boite à outils IA & ESS 11





Préface

« La question actuelle n'est plus de décider si nous acceptons ou non l'intelligence artificielle. Elle est déjà présente et s'intègre rapidement dans nos pratiques professionnelles. Elle modifie déjà nos manières de travailler, d'organiser les tâches ou d'accéder à l'information. Les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire sont pleinement concernées. »

Ce constat a amené l'Udes à initier, avec ses membres et plusieurs partenaires, un cycle de réflexion sur l'intelligence artificielle. Nous avons souhaité partir des réalités du terrain: les usages émergents, l'accompagnement des salariés, les questions soulevées par le dialogue social et la protection des données, ainsi que l'impact environnemental de ces technologies.

L'économie sociale et solidaire peut ici offrir une contribution unique. De nombreuses activités sont fondées sur la relation humaine, le soutien et le soin apporté aux individus. L'IA peut fournir des solutions bénéfiques, faciliter certaines tâches et libérer du temps. Toutefois, le sujet ne peut se limiter à une simple optimisation du temps ou à une augmentation de la production. Nous devons travailler pour une IA éthique, qui améliore non seulement le travail mais aussi les conditions dans lesquelles il s'effectue, tout en contrôlant son empreinte écologique. Cela exige que nous nous interrogions collectivement sur nos usages, leur pertinence et leurs conséquences, et que nous fassions des choix qui soient en accord avec nos engagements sociétaux et environnementaux.

Ce document présente les résultats de ces premiers travaux. Dans un domaine qui évolue très rapidement, il ne vise pas à fournir des réponses définitives. Il a pour objectif principal d'aider les entreprises à formuler les bonnes questions, à leur offrir des repères, à partager des pratiques déjà mises en œuvre et à les diriger vers des ressources pertinentes. Ce travail ne se termine pas avec cette publication. Il doit se continuer, notamment dans le cadre du dialogue social au niveau national.

Cependant, le débat dépasse largement nos pratiques professionnelles. Le développement de l'intelligence artificielle soulève des enjeux liés à la maîtrise des technologies, à leurs finalités et à la distribution de la valeur qu'elles génèrent. Quelques acteurs détiennent aujourd'hui à la fois les technologies, les infrastructures et les données. Cette concentration doit également nous amener à réfléchir. Nous devons aussi élargir le débat sur la maîtrise de ces technologies et sur le rôle que pourraient jouer les biens communs, afin que leur développement serve davantage des objectifs d'intérêt collectif. Je souhaite enfin exprimer ma gratitude à tous les participants de ce cycle de travail, dont les discussions et les expériences ont enrichi ce document, ainsi qu'à la DREETS et à la Macif pour leur soutien dans cette démarche.

Hugues Pollastro
Directeur Général de l'Udes



POUR QUI TRAVAILLE L'IA ?

« Et si la question essentielle n'était pas « quelle intelligence artificielle voulons-nous ? », mais « pour qui travaille-t-elle, qui la gouverne, et au service de quelles finalités collectives ? »

C'est la question que j'ai posée en ouvrant ce cycle, le 7 novembre 2025. Elle ne m'a pas quitté depuis. On parle beaucoup de technologies, d'algorithmes, de modèles. Mais pour l'ESS, attachée aux valeurs humaines, sociales et environnementales, la question est d'abord celle de la gouvernance : c'est elle qui permet, ou non, une organisation participative.

La technologie ne porte aucune valeur en elle-même : elle épouse celles de ceux qui la contrôlent. L'IA peut aider à accompagner, éduquer, soigner, orienter, alléger les tâches pénibles, fluidifier l'accès aux droits. Elle peut aussi surveiller, normer, trier, discriminer, standardiser l'aide et concentrer encore le pouvoir économique. L'IA n'est pas seulement un outil : c'est un espace de pouvoir.

Le risque serait une plateformisation du social, où la relation devient un protocole et où le soin, l'écoute, le temps long et le collectif se réduisent à un flux optimisé. L'opportunité est d'en faire un outil d'autonomie, d'inclusion, de coopération et de pouvoir d'agir : une IA démocratique, co-construite, maîtrisée, au service du sens.

Au fil des trois rencontres, un constat s'est imposé : l'IA est déjà là. Les employeurs ont besoin de repères, d'accompagnement, d'outils concrets et de règles d'usage simples. Trois questions doivent guider chaque structure : la qualité de vie au travail — l'IA soulage-t-elle ou ajoute-t-elle une charge ? L'éthique — quelles données confions-nous à ces outils ? Le dialogue social — comment aborder l'IA collectivement, et au bon moment ?

Nous ne devons pas devenir des utilisateurs passifs de l'IA, mais des architectes de ses finalités sociales. Si l'ESS n'investit pas cet espace, qui le fera ?

Marc Marhadour
Délégué régional de l'UDES en Pays de la Loire

I. Faire de l'IA un levier de solidarité

LE DÉFI

Pour l'ESS, l'enjeu fondamental n'est plus seulement de savoir si l'Intelligence Artificielle est compatible avec les principes, mais de déterminer comment concilier les deux et comment ses valeurs peuvent impulser une vision renouvelée de l'IA. Si une part majeure des métiers de l'ESS repose intrinsèquement sur la relation humaine, l'arrivée de ces technologies nous invite à repenser cette articulation.

Le défi est là : Comment utiliser l'IA pour renforcer son impact social, environnemental et surtout, pour valoriser davantage l'humain ?

Cette réflexion a été nourrie par trois demi-journées d'échanges consacrées à l'IA dans l'ESS, organisées par l'Udes en 2026, ainsi que par les travaux du comité de pilotage réunissant les acteurs de l'emploi en Pays de la Loire et les organisations syndicales membres de l'Espace régional de dialogue social.

Objectif : Favoriser les échanges sur les modalités de coopération avec l'IA, l'élaboration de cadres de référence (chartes, accords d'entreprise) et les conditions d'un usage responsable, conciliant innovation et préservation de la dimension humaine du travail.

ÉTAT DES LIEUX

Selon une enquête menée par le Lab de Bpifrance en 2025, 31 % des dirigeants de TPE et de PME tous secteurs confondus, déclarent recourir à l'IA générative, dont 8 % de façon régulière. L'usage réel dans les entreprises reste difficile à évaluer : de nombreux salariés utilisent l'IA générative sans validation de l'entreprise – c'est le "shadow IA". Selon une enquête Ifop, 55 % des salariés français ont déjà utilisé un logiciel d'IA au travail sans en informer leur hiérarchie.

> **« La peur que l'IA remplace les travailleurs est un fantasme. L'IA générative, comme Chat GPT ou Claude, est encore loin d'être compétente. Mais il faut un véritable engagement que l'IA ne soit jamais utilisée pour la prise de décision."**

L'IA AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

« Quel intérêt l'IA présente-t-elle pour les métiers de l'ESS, dont 60 % relèvent de la relation humaine et du lien social ? »

D'un côté, « ce virage à venir représente des risques, comme celui de la plateformisation du social », observe Marc Marhadour. De l'autre, l'IA est source de possibilités : elle renforce l'autonomie de chacun, est un outil d'inclusion et de coopération efficace. Comme il a été évoqué lors de ce cycle. Comme l'ont relevé les participants, l'IA peut être un excellent levier et un outil pour prendre en charge des tâches répétitives à faible valeur humaine ajoutée, et libérer ainsi du temps pour l'humain.

L'intelligence artificielle peut représenter un formidable accélérateur d'équité. Lorsqu'elle est pensée au service du bien commun, elle ne remplace pas l'humain : elle abolit des barrières structurelles et démultiplie la capacité d'action des acteurs du terrain.

Les participants ont souligné la traduction en temps réel des conversations ou documents administratifs pour les personnes réfugiées, de compenser certains handicaps en simplifiant des textes administratifs en Facile à lire et à écrire (Falc)

ÉVITER LE RISQUE DE DÉRIVES

Cette ambition se confronte à des réalités de terrain. Marc Marhadour pointe « la problématique des injonctions contradictoires liées au développement de l'IA ». Il interroge « la manière d'éviter une adoption contrainte ou non maîtrisée des outils d'IA, tout en restant fidèle aux valeurs et principes éthiques de l'ESS. Il y a une nécessité d'évaluer les apports concrets de l'IA pour les usagers des services, notamment au regard des situations d'illectronisme et d'identifier les leviers permettant de gérer ces tensions. « L'objectif est d'en retirer les bénéfices potentiels tout en restant vigilants quant aux risques sur les conditions de travail. » On peut citer l'augmentation de la charge de travail, le multi tasking…

DETERMINER SON BESOIN RÉEL D'IA

Intégrer l'IA dans son entreprise ne se résume pas à souscrire un abonnement à une IA générative, surtout si l'on veut respecter les valeurs de l'ESS. Pour Amélie Cordier, fondatrice de Graine d'IA (conseil pour une IA éthique, durable et utile), « la première chose à faire est une grille d'analyse des besoins adaptée aux valeurs de l'entreprise, et de se poser des questions ». Une fois ces questions posées, il devient plus facile d'identifier les outils ou prestataires qui répondent à son cahier des charges.

DES USAGES CITÉS

- **Traduire** des échanges et documents pour les personnes réfugiées;

- **Simplifier** les textes administratifs en FALC;

- **Alléger** la saisie, le reporting et la gestion documentaire;

- **Calculer** les anciennetés à partir des conventions collectives et bulletins de salaire (ex : ETTIC Connect);

- **Organiser** les plannings des salariés de l'aide à domicile (ADT 44).

COMMENT CHOISIR SON IA ?

Les questions à se poser

Quel usage et besoin ?

Pour quelles tâches précises ?
Rédaction, analyse, code, image, recherche

Pour quel volume d'utilisation ?
Ponctuel ou quotidien/intensif

Quel besoin de mémoire ?
Contexte long ou échanges courts

Intégration

Doit-elle se connecter à d'autres outils ?
Mail, CRM, Drive, réseaux sociaux

L'outil est-il simple et intuitif ?

Interface claire

Disponible en français

Prise en main rapide

Aide et tutoriels disponibles

Quelle fiabilité et quelle qualité des résultats ?

Quelle précision est attendue sur le domaine concerné ?
Juridique, médical, technique = exigences plus strictes

Les réponses sont-elles pertinentes, à jour et sourcées ?

Crédibilité des informations
Possibilité de vérifier les sources
Capacité de l'IA à reconnaître ses limites

Quel modèle économique ?

Tarification
Gratuit, abonnement, ou paiement à l'usage

Coût proportionné au gain de temps réel ?

Comment mes données sont-elles utilisées ?

Quelles données seront partagées ?
Clients, contrats, infos sensibles

Où sont hébergées les données, sont-elles utilisées pour l'entraînement ?

Conformité RGPD, hébergement européen si c'est un critère ?

Est-il de possibilite de désactiver ou supprimer l'historique ?

Quel impact environnemental et éthique ?

L'IA est-elle alignée avec mes valeurs ?
Engagements environnementaux : énergie, infrastructures, data centers...

Quelle transparence sur les modèles ?
Prise en compte des biais
Utilisation responsable et respectueuse

II. Cadre légal & gouvernance

Le déploiement de l'IA ne s'effectue pas dans un vide juridique. En France comme en Europe, plusieurs textes encadrent ses usages pour concilier innovation, éthique et respect des droits humains. Ce socle repose sur trois piliers :

PILIER 1 . RGPD
Règlement Général de Protection des Données

Le règlement général sur la protection des données encadre la collecte, le traitement et la conservation des données personnelles : confidentialité, consentement explicite, droit à l'oubli. Il interdit notamment d'utiliser des données sensibles pour entraîner des algorithmes sans l'accord des personnes.

PILIER 2 . AI ACT
Règlement Européen sur l'IA

Entré en vigueur en 2024, premier cadre juridique au monde dédié à l'IA. Il classe les systèmes selon leur niveau de risque, de "minime" à "inacceptable" et impose transparence, sécurité et contrôle humain renforcé pour les usages à haut risque.

PILIER 3 . ESS
Accord multiprofessionel de 2021

Accord du 6 octobre 2021 sur l'impact du numérique dans l'ESS: une transition qui intègre les conditions de travail, s'appuie sur un dialogue social structuré et s'accompagne d'information, de formation et de prévention des risques.

LE ROLE CENTRAL DU DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENTREPRISE

« Nous sommes challengés par les militants qui utilisent déjà certaines IA. Il y a donc un enjeu énorme à former les salariés et militants à bien utiliser ces outils ».

Toute entreprise d'au moins 50 salariés doit informer et consulter son Comité Social et Économique (CSE) avant d'introduire un outil d'IA. L'employeur doit fournir des éléments concrets et le CSE peut faire appel à un expert indépendant.

« L'IA est un enjeu de dialogue social », explique Nicolas Ballanger, secrétaire général adjoint CFDT Pays de la Loire, qui a créé un 1er avril « le Syndicat des robots et des IA ». Une initiative symbolique visant à interpeller sur l'impact des algorithmes sur les conditions de travail et à revendiquer des droits pour les salariés face à l'automatisation.

Les échanges ont notamment porté sur les conséquences concrètes de l'IA dans les organisations : **comment valoriser le temps dégagé par certains usages ? Comment préserver la qualité de la relation humaine, en particulier dans les métiers de l'accompagnement ?**

Comment adapter les missions et l'organisation du travail tout en tenant compte de la diversité des pratiques et des niveaux d'appropriation des outils numériques ?

Dans ce contexte, le dialogue social apparaît comme un levier essentiel pour définir collectivement des règles d'usage, anticiper les besoins d'accompagnement et garantir une mise en œuvre de l'IA conforme aux valeurs des structures. Cela nécessite d'évaluer les effets potentiels de l'IA sur chaque métier afin d'identifier les évolutions qu'elle engendre et de veiller à ce qu'elle contribue réellement à l'amélioration du travail.

« L'IA pose la question de la vision du travail que l'on porte. Pour l'Udes, le travail doit être un facteur d'inclusion et d'émancipation, pas un facteur de production. Nous devons agir par le dialogue social pour faire de cette vision une réalité dans nos entreprises »

David Cluzeau, Président de l'UDES

VERS UN MODÈLE DE CHARTE ?

Les échanges ont mis en évidence le besoin, pour de nombreux employeurs, de disposer d'un cadre partagé pour accompagner les usages de l'IA. Une charte peut constituer un premier repère pour préciser les principes, droits et responsabilités associées à ces outils.

Construite avec les équipes et leurs représentants, elle favorise une réflexion collective sur les impacts de l'IA sur les métiers, les compétences, la place du jugement humain et le respect des valeurs de l'ESS, afin de promouvoir des usages responsables au service de la qualité du travail.

LE « MÉMO » JURIDIQUE DE L'EMPLOYEUR

8 points clef à retenir sur l'usage de l'IA au travail

Un employeur peut-il interdire à ses salariés d'utiliser Chat GPT au travail ? Peut-il sanctionner un salarié qui s'en servirait malgré l'interdiction ? Autant de questions qui se posent aujourd'hui au quotidien. Voici quelques repères juridiques pour s'y retrouver.

1. Existe-t-il un cadre européen pour encadrer l'usage de l'IA ?

Oui. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) et le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act).

2. Que dit le droit du travail français sur l'usage de l'IA ?

En France, le droit du travail invite à la mesure.

a. Article L. 1121-1 du code du travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

b. Arrêt Nikon, Cour de cassation, Chambre sociale 2 octobre 2001, n°99-42.942 : le salarié a droit, même au temps et au lieu de travail, au respect de l'intimité de sa vie privée.

3. Dois-je former mes salariés à l'IA ?

L'employeur doit assurer l'adpatation du salarié à son poste de travail. Dès lors, si le salarié doit utiliser l'IA dans le cadre de son travail, une formation sur son utilisation comme ses enjeux semble indispensable.

4. Puis-je interdire l'usage de l'IA au travail ?

Encadrer voire interdire l'usage de l'IA au travail est vivement recommandé afin de prévenir autant que possible les risques pour l'entreprise afférents à un usage incontrôlé de l'IA (risque réputationnel, fuites de données sensibles, non remise en cause des biais de l'IA, atteinte au droit d'auteur…). Étant rappelé que pour pouvoir l'opposer aux salariés et les sanctionner en cas de manquement, celle-ci doit avoir été annexée au règlement intérieur de l'entreprise.



5. Dois-je consulter le CSE pour introduire l'usage de l'IA ?

Oui, s'il s'agit d'un CSE de plein exercice, donc un CSE d'une entreprise ou d'un établissement ayant un effectif d'au moins 50 salariés.

6. Dois-je être transparent sur les usages de l'IA dans l'entreprise ?

Oui, que celle-ci soit légalement exigée, notamment dans le cadre des consultations du CSE, ou non. Il est important que l'employeur soit transparent et clair, vis-à-vis de ses salariés comme de leurs représentants, sur les usages de l'IA qu'il autorise et les systèmes IA qu'il veut utiliser ou utilise déjà au sein de l'entreprise.

7. Quelles sont mes obligations en matière de sécurité concernant l'IA ?

L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité de ses salariés. Or, l'utilisation de l'IA comme l'introduction de cette technologie par l'employeur sur le lieu de travail pour évaluer son personnel peut générer des risques (accroissement de la charge de travail, stress, sentiment de surveillance constante…) qui doivent être anticipés, prévenus et maîtrisés.

8. Vers quelles institutions me tourner pour connaître mes possibilités d'utiliser l'IA ?

En France, nous avons la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui produit et publie de la documentation en libre accès sur son site. Par ses délibérations, elle vient préciser les contours de l'usage que l'employeur peut faire de l'IA au travail.

Il est essentiel d'examiner ces points avant de déployer un outil d'IA dans son entreprise. Il est aussi possible, comme la MACIF de construire son IA sur mesure, en passant d'une phase d'interdiction stricte à un véritable laboratoire de recherche-action.

Voir l'exemple : **LE "PASSEPORT IA" DE LA MACIF**

Par **Nicolas Fedelich**,
Juriste en droit social à l'Udes

III. Transmettre et former : le défi des compétences

L'IA ET LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

La troisième rencontre a accueilli des étudiants du Master Intervention et développement social (IDS) d'Angers. Créer des espaces d'échange entre employeurs et étudiants permet de questionner les organisations et d'anticiper les évolutions du travail liées à l'arrivée des nouvelles générations : comment accompagner ces différences pour renforcer l'attractivité, l'intégration et la cohésion des équipes ?

Un questionnaire mené auprès des étudiants révèle que leur usage de l'IA est déjà massif. Cependant, ils ne sont pas des utilisateurs aveugles. Ils ont évoqué des préoccupations majeures concernant les impacts éthiques de l'IA générative et l'empreinte environnementale de ces technologies.

+ de 60 %

des salariés de plus de 50 ans souhaitent être acteurs de transformation. (APEC)

"Contrairement aux idées reçues, les générations ne s'opposent pas", explique David Lemoine, Consultant relations entreprises à l'Apec. « Les moins de 30 ans ne sont pas moins engagés, mais ils voient en l'IA un moyen de préserver leur équilibre vie privée-vie professionnelle. Le défi n'est donc pas la motivation, mais l'accompagnement des plus anxieux."

COMMENT PRÉVENIR LE "SHADOW IA ?"

Un phénomène préoccupant émerge : l'utilisation non cadrée de l'IA ou "Shadow IA", au sein des structures, décrypte Richard Gaillard, Professeur en sociologie, membre du laboratoire ESO (Espace et société) et Responsable de la Chaire FairS à l'Université d'Angers. "Cette pratique comporte des risques majeurs, sur la confidentialité et les données personnelles, mais aussi sur l'influence invisible des algorithmes sur le devenir des personnes accompagnées.

" D'autant qu'on a l'illusion que ces outils sont neutres, ce qui est faux. C'est pourquoi l'accompagnement est primordial. On ne peut laisser l'utilisateur seul face à ces technologies. L'usage de l'IA doit être encadré et accompagné par une gouvernance claire pour garantir le respect des droits fondamentaux."

Il est indispensable d'acculturer ses collaborateurs à l'utilisation de l'IA. "Il faut faire monter en compétence, ajoute Amélie Cordier. La formation tout au long de la vie n'a jamais été aussi nécessaire – ni aussi possible."

QUATRE LEVIERS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION

selon l'APEC

Démystifier l'expertise des jeunes

ils ne maîtrisent pas tout. Il faut cadrer leur usage tout en s'appuyant sur leur agilité pour l'intégration de nouveaux arrivants.

Apprendre par le jeu

pour créer un langage commun et valoriser les compétences de chacun.

Sécuriser par l'éthique

avec des chartes et des comités d'éthique pour dissiper les doutes sur l'usage des données.

Utiliser des médiateurs extérieurs

pour concilier les attentes de chaque génération et s'assurer que l'IA reste au service du projet social.

Un exemple :

LE "PASSEPORT IA" DE LA MACIF

La Macif a abordé l'IA avec une stratégie de "prudence active", retrace Guillaume Mesmin, Directeur Innovation RH et transformation. Fin 2023, La MACIF a d'abord instauré une phase d'interdiction stricte d'utilisation de l'IA générative pour écarter tout risque de fuite de données. Elle a transformé cette réserve en laboratoire de recherche-action, avec des chercheurs pour que l'outil serve l'intérêt collectif plutôt que de simples objectifs techniques."

"Nous avons mis en place des IA génératives sécurisées, un "bac à sable" que nous maîtrisons, ajoute Siham Haroussi, Directrice Stratégie IA et innovation."

Au cœur de cette démarche, une interrogation fondamentale : comment orienter l'IA pour qu'elle ne soit pas subie, mais qu'elle contribue activement à l'amélioration des conditions de travail ?

La Macif a mis en place un "Passeport IA" original : l'accès à l'outil est bloqué pour toute une équipe tant que 80 % de ses membres n'ont pas validé leurs compétences. Cela garantit une montée en compétence solidaire et éradique les usages sauvages et non sécurisés.

Sur le plan juridique, si l'objectif n'est en aucun cas de surveiller les salariés, un cadre strict reste nécessaire. Le non-respect de la charte de l'IA ou des règles d'utilisation des outils numériques de l'entreprise est considéré par la Macif comme une faute professionnelle, au même titre que le mauvais usage de n'importe quel autre outil de travail.

LA "MÉTHODE DU RADIOLOGUE"

Une des solutions explorées est ce qu'Amélie Cordier surnomme " la méthode du radiologue". À l'image des médecins qui interdisent aux internes de consulter l'IA avant d'avoir fait leur propre analyse d'un cliché, il est crucial que les juniors acquièrent une maîtrise manuelle avant d'utiliser la machine. Sans cette base, la capacité critique et la faculté de contester une erreur de l'algorithme disparaissent. Bien encadrés, ces jeunes peuvent alors devenir des "passeurs technologiques ".



"Les premiers retours d'expérience montrent un véritable enthousiasme des salariés. L'intelligence artificielle s'impose notamment comme un levier d'inclusion, offrant des solutions innovantes pour compenser certains handicaps. Aujourd'hui, l'outil devient même un argument d'attractivité : les stagiaires et futurs collaborateurs n'hésitent plus à interroger les entreprises sur leur équipement technologique et l'existence d'une charte de numérique responsable."

Guillaume Mesmin
Directeur Innovation RH et Transformation à la Macif

IV. Pour une IA responsable et commune

«Cette idée de cycle est rare et précieuse. Elle a permis de lancer une réflexion collective et bienveillante, dans la durée, en embarquant de nouvelles personnes au fur et à mesure. J'ai été agréablement surprise de la portée de votre démarche et de son impact potentiel pour l'ESS et au-delà. »

Amélie Cordier
Fondatrice de Graine d'IA, grand témoin du cycle

L'ESS, UN LABORATOIRE ÉTHIQUE

La démarche initiée par l'Udes Pays de la Loire autour de l'IA s'est construite dans la durée, en lien avec des experts, partenaires et employeurs. Copiloté par l'Espace régional de Dialogue social, cette approche visait à créer un espace de réflexion collective permettant de mieux comprendre les enjeux de l'IA pour les organisations, d'échanger sur les opportunités et les risques qu'elle soulève, et d'identifier les conditions d'une intégration maîtrisée et responsable de ces outils dans les pratiques professionnelles.

Mais la démarche impulsée par l'Udes va bien plus loin que le domaine de l'ESS :

« Les questionnements exprimés font écho à ceux rencontrés dans les communes et communautés de communes, ainsi que dans d'autres organisations partageant des valeurs similaires »

Amélie Cordier insiste sur l'intérêt d'associer ces acteurs et de favoriser le partage de retours d'expérience.

Les échanges ont mis en évidence le potentiel de l'ESS pour expérimenter des usages de l'IA conciliant innovation, utilité sociale et respect des personnes. Il s'agit d'interroger l'utilité réelle des technologies mobilisées, leur cohérence avec les valeurs de l'ESS ainsi que leurs impacts sociaux et environnementaux.

NE PAS AGGRAVER LES INÉGALITÉS

"L'ESS vit une tension permanente, presque structurelle : concilier impératifs économiques et missions sociales, particulièrement dans un contexte de réduction drastique des moyens financiers alloués aux acteurs du social", soulève Richard Gaillard.

Les recherches en géographie sociale révèlent que la dématérialisation des services publics, bien que présentée comme un levier d'accessibilité, aggrave en réalité les inégalités. "La fragilité numérique se calque sur la fragilité sociale et elle accélère le non-recours aux droits pour les plus vulnérables"

Le sociologue alerte aussi sur la gestion numérique du travail social : conçues loin de la réalité du métier, certaines plateformes deviennent des instruments de surveillance de la pratique, où « remplir la plateforme » prime sur la qualité de l'accompagnement — au point de pousser des professionnels à tronquer la réalité des dossiers pour qu'ils entrent dans les « cases » du logiciel.

Des outils comme l'Atlas Social d'Angers visent à alerter les acteurs publics pour favoriser des politiques numériques réellement inclusives et limiter les dérives de la gestion algorithmique dans le travail social. La chaire FairS mise sur la recherche-action, qui allie rigueur scientifique et savoir-faire des professionnels, et sur la mutualisation des réflexions avec des acteurs comme l'Udes.

QUEL OUTIL D'IA CHOISIR ?

Pour Amélie Cordier, de Graine d'IA, "on veut une IA souveraine". Elle doit être :



TRANSPARENTE et que le code source soit auditable par des experts.



EXPLICABLE autrement dit capable de détailler comment elle prend une décision.



ÉTHIQUE garantissant le respect des droits et l'absence de biais.



TOUJOURS SOUS LE CONTRÔLE HUMAIN qui conserve la décision finale.

LA RÉALITÉ ÉCOLOGIQUE

Le coût environnemental de l'IA a suscité de nombreuses questions lors des rencontres. L'IA générative est extrêmement gourmande en énergie. "Alors que la consommation globale des data centers progresse de façon continue, la part spécifiquement dédiée aux traitements liés à l'IA connaît, elle, un bond de plus de 35 % sur la période 2022-2025", met en garde Amélie Cordier. Chaque prompt à un coût environnemental, même s'il vous semble minime. Il faut en avoir conscience dans son utilisation de l'IA.

+ 35 %

de consommation énergétique des data centers entre 2022 et 2025

LA STRATÉGIE DES " COMMUNS NUMÉRIQUES "

L'ESS doit inventer sa propre voie pour ne pas subir la domination des géants technologiques. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : la mutualisation des coûts et serveurs de l'IA, la « frugalité » qui consiste à privilégier des « petits modèles » spécialisés, moins gourmands en énergie et en ressources. Il serait intéressant pour l'ESS de développer des outils en Open Source et partager les bases de données (les « Communs numériques ») entre organisations.

A explorer :

1. Mutualiser les serveurs

2. Choisir de petits modèles plus frugaux

3. Favoriser l'open source

4. Bases de données partager

COMMENT PROMPTER ÉCORESPONSABLE ?

Des écogestes immédiats pour tous les salariés

1. Réfléchir et structurer son prompt avant de le taper

Éviter les requêtes trop longues ou répétitives. Regrouper plusieurs sous-questions dans un seul prompt quand c'est possible. Éviter les « merci », « bonjour » et échanges de politesse qui génèrent des requêtes supplémentaires. Sauvegarder les réponses utiles pour les réadapter au lieu de repartir de zéro.

2. Arbitrer entre l'IA et un moteur de recherche classique

l'IA consomme beaucoup plus pour une simple vérification, sans être forcément plus précise.

3. Limiter les usages purement récréatifs

Comme la génération de vidéos ou d'images lourdes, limiter la génération de contenus lourds, éviter de multiplier les variantes.



Conclusion

En s'emparant du sujet de l'intelligence artificielle, l'Économie Sociale et Solidaire ne cherche ni à céder à une fascination technologique naïve, ni à se replier sur un rejet de principe. La démarche portée par l'UDES et l'ensemble des acteurs du secteur s'inscrit dans une exigence de responsabilité : faire de ces outils des leviers au service de l'humain, de la solidarité et du sens au travail.

UNE DÉMARCHE QUI ASSUME LA COMPLEXITÉ

Comme le souligne Amélie Cordier, fondatrice de Graine d'IA et grand témoin de ce cycle de travail : « Vous n'avez pas choisi la facilité d'un discours uniquement optimiste ou uniquement alarmiste. En explorant à la fois les risques et les possibilités — pour l'emploi, pour les jeunes, pour les bénéficiaires vous apportez de la nuance et cela manque cruellement dans le débat public sur l'IA. »

Entre gain de temps sur les tâches répétitives, prévention du Shadow IA, maîtrise de l'empreinte environnementale et préservation du lien humain, l'ESS trace une voie originale : celle d'un numérique choisi, régulé et éthique.

L'EXEMPLARITÉ, UN LEVIER DE TRANSFORMATION

Par sa nature, son ancrage territorial et son poids socio-économique, l'ESS dispose d'une responsabilité particulière dans la fabrique des transformations numériques. Amélie Cordier rappelle ainsi la portée stratégique de cet engagement: « L'ESS représente un secteur vaste, tant en nombre de salariés qu'en nombre de structures. Vous avez un ancrage territorial fort... Si vous prenez position, vous avez le potentiel d'influencer des décideurs, d'inspirer d'autres organisations, de nourrir la politique publique, etc. »

En affirmant sa propre boussole — fondée sur le dialogue social, la formation de toutes les générations et le développement de communs numériques —, l'ESS démontre qu'un autre modèle d'adoption de l'IA est non seulement possible, mais souhaitable.

DE NOUVELLES PISTES À EXPLORER

Ce document ne constitue pas une réponse définitive à une technologie en mutation rapide, mais le socle d'une réflexion collective appelée à se poursuivre. Les travaux engagés en région Pays de la Loire ont vocation à alimenter le dialogue social national, à nourrir les réflexions des branches professionnelles et à accompagner concrètement chaque structure sur son territoire. L'expérimentation continue, les échanges restent ouverts : c'est en partageant nos retours du terrain que nous continuerons de faire de l'IA un véritable outil d'émancipation et d'intérêt collectif.



BOÎTE À OUTILS IA & ESS

Cette sélection aide les employeurs de l'ESS à approfondir leurs connaissances, à s'outiller et à construire des usages responsables de l'IA. Certaines ressources ont été citées lors des rencontres. La liste n'est pas exhaustive et chaque source mérite d'être questionnée.

Pour comprendre, se former, agir

COMPRENDRE LES IMPACTS DE L'IA SUR LE TRAVAIL

LABOR IA
Travail Social
Centre de ressources de référence créé par le ministère du Travail et Inria, le LaborIA produit des études, outils pratiques, webinaires et retours d'expérience pour accompagner l'intégration de l'IA dans les organisations et anticiper ses effets sur le travail. Il propose également une réflexion spécifique sur le secteur du travail social.

- www.laboria.ai
- www.travail-emploi.gouv.fr/laboria-resultats-de-letude-exploratoire-sur-lintelligence-artificielle-au-travail

ANACT
Dialogue Social Technologique
Une ressource essentielle pour comprendre comment associer salariés, représentants du personnel et directions aux transformations numériques et aux projets liés à l'IA. L'ANACT y partage méthodes, enseignements et outils issus de plusieurs expérimentations de terrain.

- www.anact.fr

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'IA

SHARE IT
Comprendre l'Impact Environnemental De L'IA
De nombreuses pistes concrètes pour questionner ses usages, limiter les consommations inutiles et adopter des pratiques plus responsables.

- www.share-it.io/blog/comprendre-limpact-environnemental-de-lia-pour-mieux-agir

COMPAR IA
Le comparateur est porté au sein du ministère de la Culture par une équipe pluridisciplinaire réunissant expert en Intelligence artificielle, développeurs, chargé de déploiement, designer, avec pour mission de rendre les IA conversationnelles plus transparentes et accessibles à toutes et tous. Conçu pour renforcer la diversité linguistique et culturelle dans le développement de l'intelligence artificielle (IA), ComparIA permet à chacun de tester et de comparer des modèles de conversation en français.

- www.comparia.beta.gouv.fr

SE FORMER & ACCULTER SES ÉQUIPES

FRANCE NUM
Intelligence Artificielle
France Num propose de nombreux guides, formations et conseils pour aider les organisations à découvrir l'IA, identifier des cas d'usage et monter en compétences.

- www.francenum.gouv.fr

LATITUDES
Association engagée pour un numérique plus responsable, Latitudes met à disposition des ressources pédagogiques permettant de développer un regard critique sur les technologies numériques et l'IA.

- www.latitudes.cc

GRAINE D'IA
Entreprise de notre grand témoin et experte Amélie Cordier qui est intervenue sur toutes les conférences. Graine d'IA vous accompagne dans votre démarche responsable d'adoption de l'intelligence artificielle.

- www.grainedia.fr

IA FOR GOOD
Des témoignages et exemples d'usages mettant l'IA au service de l'intérêt général.

- www.iaforgood.org

DATA FOR GOOD
Dialogue Social Technologique
Collectif mobilisant les compétences numériques et data au service de projets à impact social et environnemental.

- www.dataforgood.fr

PING
Forme des acteurs ESS à la compréhension des enjeux de l'IA générative et à la construction d'une démarche collective au sein de sa structure.

- www.pingbase.net

ASSOCIATION MÉDIAGRAPH
Médiagraph propose une offre de formation afin de répondre à vos besoins numériques, dont une formation autour des transformations à l'IA.

- www.assomediagraph.fr

ENCADRER LES USAGES DE L'IA

MANIFESTE MACIF POUR UNE IA ÉTHIQUE
Ce manifeste propose des principes concrets pour déployer l'IA dans le respect des valeurs mutualistes : contrôle humain, lutte contre les discriminations, explicabilité des systèmes et protection des données.

- https://presse.macif.fr/download-pdf/67ab555ed42513e13909188e

CNIL
Intelligence Artificielle
Ressources utiles pour sécuriser juridiquement les usages de l'IA dans l'organisation et limiter les risques liés au « Shadow IA ».

- www.cnil.fr

Partenaires

Ce document de synthèse n'aurait pas pu voir le jour sans l'engagement et le soutien de nos partenaires. Nous tenons à adresser nos remerciements aux acteurs publics et privés qui ont accompagné cette initiative et contribué à sa réalisation. Grâce à leur appui, ce support pourra être largement diffusé auprès des employeurs et dirigeants de l'ESS. Nous espérons qu'il constituera un premier repère pour comprendre les enjeux liés au développement de l'intelligence artificielle et accompagner les réflexions des organisations dans un contexte de transformation numérique accélérée.

Remerciements

Nous remercions également l'ensemble des intervenants ayant participé au cycle de conférences consacré à l'intelligence artificielle dans l'ESS. Par la richesse de leurs expertises, de leurs témoignages et de leurs analyses, ils ont permis d'éclairer les défis et les conditions d'une appropriation responsable de l'IA par les organisations de l'ESS.

Nos remerciements vont notamment à **Graine d'IA, Ettic Connect, l'URIOPSS, la MGEN, l'APEC, l'ARACT, le SYNOFDES, ADT 44, La Cantine Numérique, la CFDT Pays de la Loire**, ainsi qu'à **l'Université d'Angers**, au travers des enseignants et des étudiants du Master Intervention et Développement Social.

Nous remercions également les participants des conférences qui ont apporté leurs interrogations et interventions et permis de nourrir le débat.

Synthèse des conférences & Rédaction : **Caroline Boudet**

Crédit photos : **Anna Ott-Hauville**

Crédit photo couverture : **Cottonbro studio**

Design Graphique & Mise en page : **Robyn Roper**
www.robynroper.com

En collaboration avec **VIVANTIA**

UDES - Union de l'économie sociale et solidaire
30, boulevard de Reuilly - 75012 Paris
www.udes.fr - udes@udes.fr - LinkedIn : @UDES